

## Contexte



Lors d'une réunion au Parlement européen, qui a rassemblé le 23 avril 2013 à l'instigation d'un réseau associatif la plupart des acteurs du quartier européen (associations, pouvoirs publics régionaux et communaux, grands propriétaires institutionnels), une feuille de route avait été présentée, débattue et entérinée à l'unanimité des participants. Elle avait été négociée précédemment par une coordination d'association avec la région et le Parlement européen à l'occasion de l'enquête publique concernât l'installation de la Maison de l'Histoire européenne dans l'Institut Eastmann situé dans le parc Léopold. Il s'agissait alors de compenser l'atteinte faite au patrimoine du parc Léopold par une série d'améliorations, notamment la mise en ?uvre d'un plan de gestion qui faisait là son apparition officielle, mais aussi par un travail sur le classement du site et des bâtiments qui s'y trouvent.

En effet, pour le tissu associatif, les problématiques à considérer par le plan de gestion trouvent en grande partie leur origine dans l'histoire du territoire considéré. Les thématiques autour des quelles les différents usages du parc se sont succédés se conjuguent avec la permanence des qualités naturelles de ce site exceptionnel en regard de l'environnement urbain le plus dense, le plus changeant et le plus artificialisé de la Région.

La participation au plan de gestion des usagers du parc et du réseau associatif afférent est certainement une avancée importante de la part des administrations bruxelloises. Il n'en reste pas moins que pour bien comprendre les enjeux de sa gestion, il faut aussi comprendre plus exactement la nature de l'objet que l'on se propose de gérer. C'est pourquoi les premières contributions publiées dans ce blog seront relatives d'une part à l'histoire du parc et d'autre part à la définition de ses limites.